

« Qu'il plaise à Votre Sainteté d'accorder à tous les supérieurs Provinciaux et Locaux, aux Directeurs spirituels du Second et du Troisième Ordre de saint François la faculté de donner une fois à leurs sujets respectifs la Bénédiction Apostolique.

« La mort de Léon XIII, d'heureuse mémoire, l'illustre Prédecesseur de Votre Sainteté, a privé l'Ordre Séraphique de son bienveillant Protecteur. Aussi pour accomplir le précepte de Notre Séraphique Père saint François, formulé au douzième chapitre de notre Règle, enjoignant par obéissance aux Ministres de demander au Seigneur Pape un Cardinal de la Sainte Eglise Romaine pour être gouverneur, protecteur et correcteur de la famille séraphique, nous demandons à Votre Sainteté de vouloir bien désigner un bienveillant Protecteur de notre Ordre. »

Notre Souverain Pontife le Pape Pie X a bien voulu accueillir avec bonté nos vœux et nos supplications ; il a même voulu nous entretenir pendant une demi-heure, nous fortifiant et nous consolant par ses paroles si paternelles.

De lui-même il s'est constitué le Protecteur de notre Ordre et comme nous nous efforçons de le remercier d'une telle faveur, Sa Sainteté nous a fait savoir qu'elle nous adresserait à ce sujet une lettre autographe.

Cette lettre nous est parvenue quelques jours après ; nous la portons aujourd'hui à votre connaissance.

Bien-aimé Fils,

« Nous avons éprouvé une grande joie et une véritable consolation en recevant l'expression de l'obéissance et du respect que professe pour nous l'Ordre Séraphique. Nous vous adressons nos remerciements pour la lettre que vous nous avez fait parvenir. Comme gage de notre bienveillance et pour attirer sur vous les faveurs du ciel, nous accordons à vous et aux Pères de la Curie qui vous sont adjoints dans le gouvernement de l'Ordre, ainsi qu'à tous les Frères-Mineurs, à tous les membres du Tiers-Ordre de la pénitence, à vos parents et bienfaiteurs la Bénédiction Apostolique.

Les Supérieurs Provinciaux et Locaux, et les Directeurs spirituels du Second et du Troisième Ordre pourront donner cette bénédiction à leurs sujets respectifs.

En outre, vous Nous avez fait la demande d'un Cardinal Protecteur. Suivant en cela l'exemple de notre Vénérable Prédecesseur Léon XIII, de sainte mémoire, il nous est agréable d'assumer